



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.579.37

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION DE POSTES

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, (Adjoints au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, Mme Elodie FLANDRIN (Conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES :

Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (pouvoir Mme Corinne CORDIER)
M. Eric DUPRAT, (pouvoir M. Luc SARRELABOUT)
M. Bruno FOUCHER, (pouvoir M. Louis LANGLET)

ABSENTS :

M. Sylvain LAURAC,
Mme Morgane BENOIST
Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian DUPRE est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 16
NOMBRE DE SUFRAGES EXPRIMES	: 19
DATE DE LA CONVOCATION	: 30 août 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105798-20240905-D_2024_579_

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS CREATION DE POSTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable des commissions municipales qui se sont réunies le 29 août 2024,

CONSIDERANT que pour pourvoir l'emploi de responsable des services techniques désormais vacant, il apparaît nécessaire de créer des postes intermédiaires dans la filière technique,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal de Saint-Vrain, après en avoir délibéré,

ABSTENTION (1) : Mme Emilie SAYAG,

CONTRE (2) : M. Louis LANGLET, M. Bruno FOUCHER (pouvoir M. Louis LANGLET)

POUR (16) : Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI (pouvoir Mme Corinne CORDIER), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT (pouvoir M. Luc SARRELABOUT), M. Lionel BRULE, M. Christian DUPRÉ, Mme Elodie FLANDRIN (Conseillers municipaux).

➤ **CREE** les postes suivants :

- Filière technique :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de Technicien territorial
- 1 poste de Technicien territorial principal de 2^e classe

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **DIT** que les postes créés peuvent être occupés par des agents titulaires, stagiaires ou contractuels et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Fait à Saint-Vrain, le 5 septembre 2024

Le Maire,

Corinne CORDIER

Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :
- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER



Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut
REÇU EN PREFECTURE s'adresser à la juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à
le 06/09/2024 publication.

Application agréée E-legalite.com